Seine-Maritime
Le Département

Le 16 septembre 2015

Monsieur Pascal MARTIN
Président du Département de Seine Maritime
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
76100 ROUEN

Lettre ouverte au Président du Département

Monsieur le Président,

Le secteur associatif du maintien à domicile (MAD) est confronté à des difficultés structurelles depuis plusieurs années. La Seine Maritime ne fait malheureusement pas exception, l'actualité récente se faisant l'écho des fragilités du secteur.

Si des erreurs de gestion ont pu parfois être commises dans un passé récent, les restructurations à marche forcées imposées par les autorités de tutelles n'ont pas permis, malgré les économies réalisées sur la masse salariale, d'éteindre l'incendie auquel est confronté le secteur associatif du MAD.

La principale difficulté est imputable à la sous tarification chronique des heures d'intervention des associations du MAD. Ces dernières sont tenues d'appliquer une convention collective garantissant un niveau de qualification du personnel intervenant, ainsi que des garanties sociales bien que modestes, permettant aux salariés d'avoir une visibilité sur leur rémunération à l'année avec un minimum d'heure de travail garanti.

L'application de cette convention collective génère un coût financier aujourd'hui insuffisamment compensé par les financeurs publics. Alors que celle-ci induit un prix de revient horaire estimé entre 21 et 23 euros par les acteurs associatifs du MAD notre Département, comme la CNAF, financent l'heure d'intervention à 19,40 euros.

Frappé par les politiques d'austérité, le pouvoir d'achat des retraités stagne, voir régresse, depuis plusieurs années. Dans ce contexte, ces derniers sont encore plus sensibles qu'hier au reste à charge qui leur est facturé. Les usagers sont donc tentés de réduire le nombre d'heures d'intervention, ou encore recourent de plus en plus au secteur lucratif du MAD, souvent moins onéreux lequel se développe sur fond de crise des financements publics.

Le secteur marchand dont il est question est soumis, depuis peu, à une convention collective offrant des garanties salariales et sociales moindre pour les salariés. Par ailleurs, celle-ci n'impose aucune exigence en terme de formation et de qualification du personnel intervenant. Ce service low-cost est la clé du développement du secteur marchand du MAD.

Confronté à cette concurrence déloyale, le secteur associatif fait face à une baisse d'activité qui menace la survie mêmes de ces structures à l'instar de l'ADMR qui vient d'être placée en cessation de paiement. Pour cette dernière, les erreurs de management dans la gestion de la modulation des heures de travail des agents n'expliquent qu'une part des difficultés financières.

Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX 1
Téléphone : 02 35 03 55 55

www.seinemaritime.net

Il en va de même de l'AAFP dont les dirigeants tirent la sonnette d'alarme malgré les restructurations engagées ces derniers mois et le versement d'une aide exceptionnelle au titre du fonds de restructurations mis en place par l'ARS du fait de la sous-tarification horaire appliquée à l'association.

En octobre 2007, alors président du groupe d'opposition à l'assemblée départementale, vous déclariez en séance plénière : « Je veux ici alerter sur les difficultés des associations d'aide familiale et plus largement sur les inégalités de traitement des différents opérateurs du secteur de l'aide à domicile dans notre département, au regard de la reconnaissance du prix de revient horaire. Les acteurs associatifs de l'aide à domicile sont dans une situation particulièrement difficile et envisagent de nombreuses suppressions d'emplois. Les conséquences seraient naturellement dramatiques pour les salariés mais également pour les personnes âgées dépendantes et enfin pour notre collectivité dans un domaine qui reste de sa compétence directe. La question est de savoir si notre collectivité veut conserver un secteur associatif d'aide à domicile dans un domaine où la concurrence du privé est évidente. »

A l'occasion de l'examen, le même jour, de l'amendement à la décision budgétaire modificative n°2 prévoyant le versement d'une participation de 1 250 000 euros au fonds d'aide à la restructuration des prestataires du MAD, vous affirmiez que les différents opérateurs du secteur de l'aide à domicile étaient confrontées à « des inégalités de traitement » ayant des « conséquences dramatiques pour les salariés, pour les personnes âgées dépendantes ».

Constant dans leur positionnement politique, les élus communistes au Département ont, de longue date, tirés la sonnette d'alarme, notamment au travers d'un courrier de notre ancienne collègue, Mireille Garcia, adressé au précédent exécutif départemental en mai 2014, et ce après plusieurs interventions de notre groupe en séances, pour exiger une revalorisation du taux horaire acquittés aux structures associatives afin de remédier à court terme aux difficultés du secteur dans l'attente de l'adoption du projet de « loi d'adaptation de la société au vieillissement ».

Une loi qui vise notamment à améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, via un relèvement des plafonds de l'APA et une réduction des restes à charge des personnes âgées les plus modestes ou ayant les plans d'aide les plus lourds. A ce jour, ce texte n'est toujours pas repassé en deuxième lecture au Parlement.

Lors de votre élection au poste de Président du Département j'ai, au nom du groupe des élus Communistes / Front de Gauche, demandé à ce que la majorité de droite établisse, en conformité avec les déclarations qu'elle tenait lorsqu'elle était dans l'opposition, une tarification suffisante des actes effectués par les associations en charge de l'aide au MAD des personnes âgées, afin de pérenniser leur activité et garantir un haut niveau de service rendu aux seniors concernés.

Force est de constater aujourd'hui que la majorité de droite ne prend pas ce chemin. Ainsi, votre Vice-Présidente en charge de l'action sociale, Madame Agnès Firmin Le Bodo, a indiqué à la presse locale que le Département ne ferait pas de geste financier supplémentaire sur les taux horaires des associations du MAD reconnaissant néanmoins du bout des lèvres que « le coût de revient de l'heure peut être supérieur dans ce secteur ».

Madame Le Bodo préconise donc aux associations concernées de rentrer dans l'enveloppe de budget qui leur a été octroyée ce qui est impossible du fait de l'application de la convention collective de secteur, sauf à se mettre hors la loi.

Répondant au journaliste qui l'interrogeait sur le fait que ne pas faire davantage pour les associations revenait à favoriser le secteur privé, la Vice-Présidente esquive la difficulté en affirmant que le prix n'est qu'une composante des éléments expliquant le choix du recours au secteur marchand ou associatif, au même titre que la proximité, la qualité ou la continuité du service. En l'espèce, Madame Le Bodo se garde bien de rappeler que le secteur marchand du MAD n'est soumis à aucune contrainte juridique en terme de qualifications des intervenants.

Afin d'expliquer cette fermeté opposée aux associations, votre Vice-Présidente argue de l'obligation pour la majorité de droite de respecter ses engagements de campagne afin de ne pas augmenter les impôts, tout en accélérant le mouvement de désendettement de la collectivité dont l'objectif annuel a été doublé pour atteindre les 20 millions d'euros.

Il n'a donc fallu que quelques semaines pour que la droite montre le visage qu'elle avait masqué aux seinomarins, celui de l'austérité aux antipodes de ces discours opportunistes tenus sur le nécessaire recentrage de la collectivité sur ses politiques sociales.

Pour les élus de notre groupe, la priorité absolue doit être donnée à la satisfaction des besoins des populations, notamment en matière de politique sociale. Nous réitérons donc notre proposition de constitution d'un véritable service public départemental du MAD, territorialisé par bassin de vie et financièrement accessible à tous.

Si les modalités de mises en œuvre restent ouvertes à discussion (associations, CCAS...), nous proposons par ce biais de mettre un terme à la concurrence stérile que se mènent les différentes structures du secteur, tout en s'assurant d'un niveau de qualification professionnelle des personnels ainsi qu'un contrôle direct de la qualité des prestations rendues qui pourraient être valorisée par la délivrance d'une labellisation départementale.

Face aux situations d'urgence auxquelles sont confrontées plusieurs associations du MAD de Seine Maritime, nous demandons, outre l'indispensable revalorisation des taux horaires pratiqués, le versement d'une aide exceptionnelle aux structures menacées pour leurs donner un répit dans l'attente de la publication du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Pour notre part, nous pensons que cette question devrait être prise en charge par une quatrième branche de la sécurité sociale dédiée à l'autonomie à créer, laquelle serait abondée par la solidarité nationale, notamment par les entreprises qui bénéficient actuellement d'une multitude de dispositifs de soutien financier public inefficaces en terme de création d'emplois.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma parfaite considération.
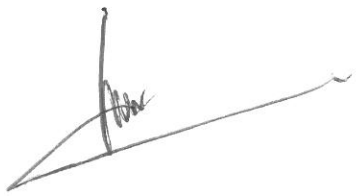
Hubert WULFRANC
Conseiller Départemental de Seine Maritime
Président du groupe Communiste, Républicain
Front de Gauche.